



PROCÈS SUITE AU DÉCÈS D'UN DÉTENU

SOUTIEN AUX PERSONNELS

Ce jour s'est tenu, durant près de 12 heures, le procès mettant en cause 3 collègues une médecin et un infirmier de l'US concernant le décès d'un détenu survenu en 2023 au quartier d'isolement.

Une audience longue, éprouvante, marquée par des moments de tension et une forte charge émotionnelle pour l'ensemble des collègues présents. Le visionnage des images issues de la vidéosurveillance a été particulièrement difficile à supporter pour les collègues, ravivant des souvenirs et soulignant la dure réalité de nos missions.

À l'issue de cette journée, les décisions sont tombées : les agents ainsi que l'infirmier ont été condamnés à des peines de prison avec sursis, tandis que la médecin a été relaxée, et des dommages et intérêts conséquents ont été prononcés pour tous.

FO Justice CP Béziers tient à apporter tout son soutien aux personnels impliqués dans cette affaire. Nous mesurons pleinement l'impact humain, professionnel et psychologique que représente une telle situation. Être jugé pour des faits commis dans l'exercice de ses fonctions est une épreuve que nul agent ne devrait affronter seul.

FO Justice déplore avec fermeté l'absence totale de la direction du centre pénitentiaire de Béziers lors de cette audience. À aucun moment les personnels n'ont pu bénéficier d'un soutien institutionnel visible, alors même qu'ils étaient jugés pour des faits intervenus dans le cadre strict de leurs missions.

Cette absence envoie un signal particulièrement préoccupant aux agents : celui d'un isolement face aux risques judiciaires inhérents à notre métier.

Ce procès pose une nouvelle fois une question essentielle : Aujourd'hui, exercer ses missions avec engagement, professionnalisme et en donnant le meilleur de soi-même expose-t-il les personnels à des poursuites et à des condamnations ?

Les agents pénitentiaires interviennent quotidiennement dans des contextes extrêmement dégradés, face à des profils de plus en plus complexes, violents ou instables, souvent sans moyens suffisants ni accompagnement adapté. Ils assurent la sécurité, maintiennent l'ordre, gèrent des situations de crise... et se retrouvent, des années plus tard, seuls face à la justice.

FO Justice CP Béziers s'est tenue présent lors de cette audience aux côtés des collègues, et continuera de les accompagner. Nous resterons particulièrement vigilants quant aux suites de cette affaire et réaffirmons notre engagement total pour la défense des personnels.

FO Justice CP Béziers rappelle que les agents ne doivent jamais être laissés seuls face aux conséquences de missions exercées dans l'intérêt du service public.

**Soutenir ses personnels ne doit pas être une option.
C'est une obligation.**

FO Justice CP Béziers - Le : 12 juin 2026

